

## Commune de VITRAC SUR MONTANE

### Réunion ordinaire du conseil municipal du 05 juin 2014

#### **PRESENTS :**

Mme. ANTOINE / Mme. DOUHET / Mme. DUMAS / Mme LAGRANGE / Melle. STOPYRA

M. AUBESSARD / M. MALAURIE / M. MIGIGNAC.

#### **PROCURATION :**

M. STOPYRA a donné procuration à Melle. STOPYRA.

M. FAURIE a donné procuration à Mme. ANTOINE.

#### **ABSENT :**

Mme. COUTURAS, excusée.

#### **Début de la réunion à 20h**

Secrétaire de séance : Melle. STOPYRA Coralie, élue à l'unanimité des membres du conseil.

#### *Déroulement de la réunion*

#### **Adoption du compte rendu de la précédente réunion**

Le compte rendu est lu à l'ensemble du conseil et accepté par celui-ci.

#### **Election des membres de la commission appel d'offre**

Après un appel à candidature, une liste de titulaires se présente composée de M. STOPYRA, FAURIE, MIGIGNAC.

Le conseil vote à 10 voix pour.

Une liste de suppléants se présente composée de M. AUBESSARD, Mmes ANTOINE, DOUHET.

Le conseil vote à 10 voix pour.

#### **Tarif cantine et garderie pour 2014-2015**

M le Maire propose de voter les tarifs suivants:

\* Garderie - matin : 0.50 € de 7h30 à 8h, gratuit après 8h - soir : 2,10 €

\* Repas enfant : 2,10 €

\* Repas adulte : 4,20 €

Le conseil vote à 10 voix pour.

#### **Epareuse saison 2014**

M Nard Xavier propose ses services pour 167€ HT du km.

Le conseil accepte à 10 voix pour.

#### **Surveillance cantine par l'enseignante**

Le conseil décide, à 10 voix pour, que Violaine FARAMOND PESSAYRE professeure des Ecoles, sera rémunérée pour assurer la surveillance des enfants le temps des repas à hauteur de 1/2 heure par jour de présence.- rappelle que conformément aux règles en vigueur à ce

jour, elle sera rémunérée sur la base du montant horaire en cours correspondant au poste de surveillance cantine pour un professeur des écoles, soit 11.66€ de l'heure.

#### **Renouvellement du contrat de l'adjoint technique en charge de la cantine**

Le conseil décide, à 10 voix pour, le renouvellement à compter du 22 août 2014 du contrat de l'Adjoint Technique de 2ème classe, à temps non complet, pour 22,90 h hebdomadaires, qui assure les fonctions d'agent de restauration et de femme de ménage.

#### **Revalorisation des loyers au 1<sup>er</sup> juillet 2014**

Il a été voté, à 10 voix pour, une augmentation de 0.6% pour les logements du Presbytère :  
- RDC : 357€  
- 1<sup>er</sup> étage : 372€

#### **Extension du réseau électrique du garage communal**

Le conseil décide d'autoriser, à 10 voix pour, les travaux d'extension du réseau électrique par ERDF pour un montant de 1 319,15 € TTC ainsi que les travaux nécessaires à sa mise en place.

#### **Etude bathymétrique de la lagune**

Le conseil retient l'offre de SOCAMA pour un montant de 2 500 € HT, à 10 voix pour.

#### **Adhésion au service de remplacement du centre de gestion**

Le conseil approuve, à 10 voix pour, les termes de la convention générale d'affectation avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze pour bénéficier de l'intervention d'un agent non titulaire du Service Public de l'Emploi Temporaire.

#### **Désignation des membres potentiels à la commission intercommunale des impôts directs**

Le conseil décide de proposer Mme COUTURAS et M STOPYRA.

#### **RPI Vitrac-Sarran-Eyrein**

Le conseil autorise, à 8 voix pour, l'élargissement du RPI à la commune d'Eyrein. Mme LAGRANGE et M AUBESSARD s'abstiennent.

#### **Redevance occupation des sols par ERDF**

Le conseil accepte, à 10 voix pour, le montant de 195€ pour 2014.

#### **Achat du mobilier bureau de Mr le Maire**

Le conseil retient l'offre, à 10 voix pour, de la société AEL pour un montant maximum de 1 500 € HT.